



PRÉSENTATION

FORMATION
PROFESSIONNELLE

**“LA NATUROPATHIE ANIMALIÈRE
HOLISTIQUE - STAGE DE
PERFECTIONNEMENT**



Public : Tout public

Prérequis : Avoir réalisé une formation de base “la naturopathie animalière appliquée aux carnivores domestiques” ou la naturopathie animalière appliquée aux équidés + la formation conseillère en élixirs floraux.

Durée de formation :

28 heures : 4 jours

Inscription :

Pour toute demande d'inscription, veuillez nous contacter au 06.10.92.84.88 ou par email : contact@aurorenaturopathieanimale.com

Objectifs :

À l'issue de ce module, le stagiaire sera capable d'analyser et d'optimiser sa pratique professionnelle de naturopathe animalier, d'intégrer des techniques énergétiques et les élixirs floraux dans ses accompagnements, et de structurer une stratégie d'entreprise adaptée à son projet professionnel afin de développer une activité organisée et pérenne.

Moyen et modalité :

FOAD

Alternance de théorie et de cas pratiques

À l'issue de la période de formation le stagiaire se verra remettre son relevé de connexion certifié par le centre de formation et sa feuille d'émargement.

Effectif :

8 places



Lieu : Stage en présentiel à Chatel-Montagne (03)

Possibilité de loger sur place : 30€ la nuit par personne (tarif dégressif selon effectif). Paiement à part.

Moyens techniques : Un ordinateur, un vidéo projecteur, un tableau écran 2m x 1,20m, tables, chaises, livret stagiaire, stylos, documents PDF, documentation diverses, livres.

Adaptation et suivi de la formation :

Un suivi de la formation et accompagnement seront réalisés tout au long de la formation. La formation pourra être adaptée pour palier à des difficultés majeures rencontrées par l'apprenant.

Évaluation de parcours :

Le contrôle de connaissances permettant de vérifier le niveau de connaissances acquis par les Stagiaires est effectué selon les modalités suivantes :

4 QCM + une évaluation finale type étude de cas.

Délai d'accès :

Un délai minimum et incompressible de 14 jours entre l'inscription et l'accès à la formation est appliqué.

Handicap :

Toutes les formations dispensées à Aurore Naturopathie Animale sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Lors de l'inscription à nos formations, nous étudions avec le candidat en situation de handicap et à travers un questionnaire les actions que nous pouvons mettre en place pour favoriser son apprentissage.

Pour cela, nous pouvons également nous appuyer sur un réseau de partenaires nationaux préalablement identifiés.

Coordonnées des partenaires handicap :

AGEFIPH : Isabelle GRUYELLE : 04 74 94 20 21

rhf-ara@agefiph.asso.fr

MDPH : MDPH 03 : 04 70 34 15 25

Château de Bellevue

Rue Aristide Briand

03400 Yzeure

Antenne de Montluçon : 04 70 34 15 00

11 rue Desaix - 03100 Montluçon

Antenne de Vichy : picherit.l@cg03.fr :

04 70 34 15 50

71 allée des Ailes - 03200 Vichy

Évaluation du besoin :

Un questionnaire sera proposé pour analyser l'adéquation du besoin de formation avec les formations dispensées

Déroulé :

Alternance de théorie et de cas pratiques
A l'issue de la formation le stagiaire se verra remettre sa feuille d'émargement signée.

Le Prix :

1197,00 € TTC

Contact :

PIQUEREY Aurore
contact@auorenaturopathieanimale.com
06.10.92.84.88

Candidature :

Sur dossier uniquement



Quelques chiffres : Année 2023

Nombre de stagiaires	Taux de satisfaction	Nombre d'admis
4	100 %	4

Quelques chiffres : Année 2025

Nombre de stagiaires	Taux de satisfaction	Nombre d'admis
5	98 %	5

Programme de formation détaillé

“La naturopathie animalière holistique - Stage de perfectionnement ”

Cette formation inclus gratuitement pendant 6 mois

- 6 masterclass de groupe privées - dont 1 masterclass business
- 6 mois d'assistance et de conseils personnalisés
- 6 mois d'accès à la plateforme de formation, mise à jour inclus
- 6 mois d'accès au groupe privé
- de nombreux avantages comme des masterclass privées “Experts” avec différents thérapeutes animaliers, des spécialistes en business, en réseaux sociaux, en marketing, en développement d'entreprise....

MODULE 1 : RÉVISIONS ET PERFECTIONNEMENT

Au préalable, le stagiaire devra remplir un questionnaire de positionnement.

9 séquences = 17h30

A l'issue de ce module, le stagiaire sera capable de soutenir plusieurs maladies grâce aux principaux auxiliaires naturels utilisés en naturopathie animale.

Séquence 1

LES PROBIOTIQUES : MICRO ORGANISMES EFFICACES - EMA => 2h

Séance 1 : Que sont les micro organismes efficaces?

Séance 2 : Utiliser les micro organismes en naturopathie animale

Séance 3 : Traiter une plaie avec les micro organismes

Séance 4 : exercices et étude de cas

À la fin de la séquence, le stagiaire sera capable d'utiliser de manière adéquate les micro organismes afin mettre en place un processus résilient pour préserver la vitalité et d'améliorer l'état de santé des chats, des chiens, des chevaux et des animaux d'élevage.

Séquence 2

AROMATHÉRAPIE => 2h

Séance 1 : Présentation des huiles essentielles

Séance 2 : Les différentes voies d'administration

Séance 3 : Les précautions particulières

Séance 4 : Recette

À la fin de la séquence, le stagiaire sera capable d'utiliser 11 huiles essentielles à bon escient en naturopathie animale.

Séquence 3

LE DRAINAGE MODULÉ => 2h30

Séance 1 : définition

Séance 2 : Mise en pratique - Exercices

A la fin de la séquence, le stagiaire sera capable d'ajuster un programme drainant au cas par cas pour les chats, les chiens et les chevaux.

Séquence 4

L'ÉLIXIR DU SUÉDOIS => 2h

Séance 1 : présentation

Séance 2 : Précautions particulières

Séance 3 : Mise en pratiques - Exercices

A la fin de cette séquence, le stagiaire sera capable d'utiliser l'éllixir du Suédois à bon escient en naturopathie animalière.

Séquence 5

OLIGOTHÉRAPIE => 2h

Séance 1 : révisions

A la fin de cette séquence, le stagiaire sera capable d'utiliser les oligos éléments de manière ciblée pour améliorer les fonctions métaboliques des chats, des chiens et des chevaux.

Séquence 6

GEMMOTHÉRAPIE => 1h30

Séance 1 : Définitions

Séance 2 : Utilisations Cassis, Figuier, Genévrier, Romarin, Tilleul, Ginkgo Biloba, Ginseng, Noyer, Aubépine, Prêle, Framboisier, Pin Sylvestre

Séance 3 : Exercices et études de cas

A la fin de cette séquence, le stagiaire sera capable d'utiliser à bon escient 12 bourgeons en naturopathie animalière

Séquence 7

ÉLIXIRS FLORAUX => 3h

Séance 1 : Révisions

Séance 2 : Perfectionnement

Séance 3 : Exercices et études de cas

Séance 4 : QCM

Séquence 8

LES PARASIToses INTESTINALES => 2h

Séance 1 : Définitions

Séance 2 : Les différentes approches

A la fin de cette séquence, le stagiaire sera capable de soulager les parasitoses intestinales telles que les candidoses, salmonelloses, giardioses...

Séquence 9

TEST DE FIN DE MODULE : QCM => 30mn - 70% de bonnes réponses attendues.

MODULE 2 : TECHNIQUES ÉNERGÉTIQUES

3 séquence => 3h30

A l'issue de ce module, le stagiaire sera capable de réaliser un soin énergétique à un animal dans le cadre d'un accompagnement holistique physique -émotionnel

Séquence 1

LA MÉDITATION => 1h

Séance 1 : Définition

Séance 2 : La méditation guidée et la méditation de pleine conscience

A la fin de cette séquence le stagiaire sera capable de restaurer sa concentration et son niveau énergétique pour travailler efficacement.

Séquence 2

LE SOIN ÉNERGÉTIQUE =>1h30

Séance 1 : définition

Séance 2 : les points d'entrées énergétiques

Séance 3 : Exercices

A la fin de cette séquence le stagiaire sera capable d'effectuer un soin énergétique sur un animal.

Séquence 3

INITIATION À L'EFT => 1h

Séance 1 : définition - repérage des points

Séance 2 : Exercices

Séance 3 : Étude de cas

A la fin de cette séquence, le stagiaire sera capable de réaliser une séance d'EFT sur lui même pour restaurer son équilibre émotionnel

MODULE 3 : ÊTRE UN THÉRAPEUTE HOLISTIQUE HUMBLE ET COMPÉTENT.

5 séquences => 2h30

A l'issue de ce module, le stagiaire sera capable de délivrer une séance de naturopathie animalière claire et bienveillante.

Séquence 1

DÉVELOPPER UN ARGUMENTAIRE BIENVEILLANT => 0h30

Séance 1 : Définition

Séance 2 : Exercices

A la fin de cette séquence, le stagiaire sera capable d'expliquer clairement à son client comment il va accompagner son animal afin d'obtenir son adhésion.

Séquence 2

ACCOMPAGNER LES CANCERS GRÂCE À LA NATUROPATHIE => 0h30

Séance 1 : définition

A la fin de cette séquence le stagiaire sera capable d'accompagner les animaux

Séquence 3

ACCOMPAGNER UN ANIMAL EN FIN DE VIE => 0h30

Séance 1 : Accompagner l'animal

Séance 2 : Accompagner l'humain

A la fin de cette séquence, le stagiaire pourra accompagner avec douceur, bienveillance et courage son client et son animal en fin de vie.

Séquence 4

CONDUIRE UNE SÉANCE DE NATUROPATHIE HOLISTIQUE =>0h30

Séance 1 : Réunir toutes ses connaissances au sein d'une prestation payante

Séance 2 : Exercice

A la fin de cette séquence, le stagiaire sera capable de proposer un accompagnement global à l'animal de son client.

Séquence 5

TEST DE FIN DE MODULE : QCM => 0h30 - 70% de bonnes réponses attendues.

MODULE 4 - ÊTRE UNE CHEFFE D'ENTREPRISE EFFICACE ET RENTABLE.

3 séquences => 3h30

A l'issue de ce module, le stagiaire sera capable de gérer efficacement son entreprise et de la faire croître pour vivre sereinement de son activité.

Séquence 1

DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE => 2h

Séance 1 : Les obligations légales du chef d'entreprise

Séance 2 : Élaboration de sa stratégie business et marketing

Séance 3 : Se différencier de sa concurrence

Séance 4 : Surmonter les baisses de chiffre d'affaire

Séance 5 : Construire son équipe

Séance 6 : Gérer un client indélicat

A la fin de ce module, le stagiaire sera capable de gérer efficacement son entreprise grâce à l'élaboration de sa stratégie commerciale.

Séquence 2

ÉVALUATION FINALE => 45mn

Séance 1 : Étude de cas notée

Séquence 3

BILAN DE FORMATION => 45mn

Questionnaire de satisfaction à chaud

Remise des certificats de formation





AURORE PIQUEREY

NATUROPATHE
ANIMALIÈRE
PROFESSIONNELLE
DIRECTRICE
GÉNÉRALE ET
RESPONSABLE DE
FORMATION



PASSIONNÉE PAR LES ANIMAUX DEPUIS MA PLUS TENDRE ENFANCE ET FORTEMENT ATTIRÉE PAR TOUT CE QUE LA NATURE A À OFFRIR, J'AI CHOISI DE ME SPÉCIALISER EN NATUROPATHIE ANIMALIÈRE.

C'EST EN ÉTANT CONFRONTÉE AUX PATHOLOGIES DÉGÉNÉRATIVES CHEZ PLUSIEURS DE MES ANIMAUX QUE JE ME SUIS INTÉRESSÉE AUX FACTEURS COMMUNS DE CES MALADIES. J'AI PASSÉ PLUSIEURS ANNÉES À CHERCHER COMMENT ÉVITER LA MALADIE EN M'APPUYANT SUR LA CITATION D'ANTOINE BESCHAMP "LA MALADIE N'EST RIEN, LE TERRAIN EST TOUT".

EN 2013, JE DÉCOUVRE POUR LA PREMIÈRE FOIS LES EMA ET DEPUIS JE NE Cesse DE ME FORMER ET D'EXPÉRIMENTER CES PETITES BACTÉRIES QUI FAVORISENT DRASTIQUEMENT LA VITALITÉ DES ANIMAUX. J'AI SUIVI UN PARCOURS DE FORMATION ATYPIQUE EN SÉLECTIONNANT D'ABORD LES COMPÉTENCES ET CONNAISSANCES QUE JE SOUHAITAIS ACQUÉRIR PUIS LE FORMATEUR, LE THÉRAPEUTE OU PARFOIS LE VÉTÉRINAIRE POUVANT M'ENSEIGNER SON SAVOIR.

J'AI EU LA CHANCE D'APPRENDRE AUPRÈS DE PERSONNALITÉS COMME ANDY BOOTH, DR ÉRIC ANCELET ET DR ARIANE GARBER NOTAMMENT.

JE SUIS EN RECHERCHE PERMANENTE DE NOUVEAUX ACQUIS, DE NOUVEAUX SAVOIRS AFIN D'ENRICHIR MES CONTENUS ET PERMETTRE À DE PLUS EN PLUS D'ANIMAUX DE VIVRE PLUS LONGTEMPS EN AMÉLIORANT PROFONDÉMENT LEUR VITALITÉ.

AYANT BIEN CONSCIENCE QUE LA "BONNE SANTÉ" EST MULTIDIMENSIONNELLE, J'ENSEIGNE AUJOURD'HUI AU SEIN DE MES PROGRAMMES, LA NATUROPATHIE HOLISTIQUE APPLIQUÉE AUX ANIMAUX PAR LE BIAIS D'UNE APPROCHE PERMETTANT D'HARMONISER LE CORPS, LES ÉMOTIONS ET LE SYSTÈME ÉNERGÉTIQUE.

ACCESSIBILITE

En application de l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 et du décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019 ce document présente la politique de Aurore Naturopathie Animale en matière d'accessibilité numérique.

1 - RESPONSABLE ACCESSIBILITE NUMERIQUE

Pour veiller continuellement à l'accessibilité des contenus numériques, Aurore Naturopathie Animale a nommé un responsable de l'accessibilité numérique, notre Webmaster Jérôme Boyer - JB Pixel

Celui-ci a pour missions :

- De veiller à la mise en place de processus pour l'accessibilité des contenus numériques ;
- De rendre compte au responsable de la formation des contenus et des services numériques, ainsi que de tout besoin d'amélioration ;
- De s'assurer que la sensibilisation aux exigences de l'accessibilité est encouragée dans l'établissement ;
- D'être l'interlocuteur premier sur tous les sujets d'accessibilité numérique.

2 - ACTION DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION

Pour répondre au besoin de sensibilisation et de formation des membres de Aurore Naturopathie Animale, un plan de formation sera déroulé sur les trois prochaines années. Ces formations seront réalisées selon la méthode la plus appropriée pour répondre aux spécificités de la formation, soit par des dispositifs à distance synchrones ou asynchrones, soit par des dispositifs en présentiel.

3 - GUIDE DES BONNES PRATIQUES

Pour que la prise en compte de l'accessibilité dans la fabrication des contenus et la mise en place des services numériques deviennent des éléments de la qualité, chaque pôle intégrera les bonnes pratiques de l'accessibilité adaptées à ses contenus et outils. Cette adaptation sera issue des expériences faites lors de nos formations.



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Modalités de règlement

Le paiement sera dû en totalité à réception d'une facture émise par l'organisme de formation à destination du bénéficiaire.

Non réalisation de la prestation de formation

En application de l'article L6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de résiliation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, « Aurore Naturopathie Animale » est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires « Aurore Naturopathie Animale » ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à « Aurore Naturopathie Animale », les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de « Aurore Naturopathie Animale ».

Contrat de formation et attestation

Pour chaque action de formation, un contrat est adressé en deux exemplaires par « Aurore Naturopathie Animale » au Client. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doivent être retourné à « Aurore Naturopathie Animale » par e-mail. Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre « Aurore Naturopathie Animale », l'OPCO ou le Client. À l'issue de la formation, « Aurore Naturopathie Animale » remet une attestation de formation au Stagiaire. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO, « Aurore Naturopathie Animale » lui fait parvenir un exemplaire de la feuille d'émargement accompagné de la facture. Une attestation d'assiduité pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande.

Dédommagement, réparation ou dédit

En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début du programme de formation

- Dans un délai compris entre 2 semaines et 1 semaine avant le début de la formation :

50% du coût de la formation est dû.

- Dans un délai compris entre 1 semaine et 48 heures avant le début de la formation :

75 % du coût de la formation est dû.

- Dans un délai inférieur à 48 heures avant le début de la formation : 100 % du coût de la formation est dû.

Le coût ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par « Aurore Naturopathie Animale » pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. À ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de « Aurore Naturopathie Animale ».

Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

Confidentialité et communication

« Aurore Naturopathie Animale », le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par « Aurore Naturopathie Animale » au Client. « Aurore Naturopathie Animale » s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires. Cependant, le Client accepte d'être cité par « Aurore Naturopathie Animale » comme client de ses formations. À cet effet, le Client autorise « Aurore Naturopathie Animale » à mentionner son nom, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, site internet, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de « Aurore Naturopathie Animale »
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant.

Le Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : « Aurore Naturopathie Animale » ou par voie électronique à : « Aurore Naturopathie Animale ». En particulier, « Aurore Naturopathie Animale » conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

Enfin, « Aurore Naturopathie Animale » s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

Litiges

Si une contestation ou un différend ne peuvent pas être réglés à l'amiable, le Tribunal de Cusset sera seul compétent pour régler le litige.

